

## ASYPON GMV

# Appel à Candidature

Enabel lance un appel à candidatures pour la sélection et l'accompagnement de 75 jeunes entrepreneurs (hommes et femmes) des départements de Tillabéri, Kollo, Filingué, Ouallam, Gothèye et Téra, évoluant dans les domaines agrosylvopastoraux, halieutiques et emplois verts.

### Domaines éligibles

- **Agriculture** : maraîchage, production de semences
- **Élevage** : embouche, pisciculture, aviculture, intrants zootecniques
- **Environnement** : production de plants, produits forestiers non ligneux (miel, moringa, huile...)
- **Transformation** : agroalimentaire, cosmétiques, aliments bétail, bio-intrants

### Qui peut postuler

Être nigérien(ne) et résident(e) dans l'une des communes des départements ciblés,  
Avoir un **projet fonctionnel au moment de la candidature**, ce critère sera soumis à une vérification sur site par le comité de sélection,  
Présenter un **projet individuel ou collectif (SCOOPS encouragés)**,  
Les anciens bénéficiaires du projet ASYPON-GMV ne sont pas éligibles

### Dossier à fournir

#### Individuel :

- Une demande manuscrite, datée et signée, adressée à la Directrice Régionale de l'ANPE de Tillabéri,
- Un plan d'affaire simplifié du projet du candidat (suivant le canevas disponible aux mairies et la direction régionale de l'ANPE de Tillabéri),
- Une copie de la carte d'identité nationale en cours de validité ou extrait de naissance,
- Un certificat de résidence.

#### Collectif (SCOOPS) :

- Une demande manuscrite, datée et signée par le/la président(e) du collectif, adressée à la Directrice Régionale de l'ANPE de Tillabéri,
- Un plan d'affaire simplifié du projet de la SCOOPS (suivant le canevas disponible aux mairies et la direction régionale de l'ANPE de Tillabéri),
- Une copie de la carte d'identité nationale du/de la président(e) du collectif ou extrait de naissance,
- Une copie de l'agrément du collectif (ce document n'est pas obligatoire pour les collectifs existants mais non formel. Dans tous les cas, l'existence du collectif sera vérifiée par le comité de sélection),
- Un certificat de résidence du/de la président(e) du collectif.

### Modalités de dépôt

**Date Limite** : Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard **le 24 novembre 2025**,

**Lieux de Dépôt** : Les dossiers peuvent être soumis à l'un des lieux suivants :

- Auprès des Secrétaires Généraux des mairies des chefs-lieux des six (06) départements concernés, ou
- À la Direction Régionale de l'ANPE de Tillabéri.

**NB : Aucun frais de dépôt ou de traitement n'est applicable à cette procédure de candidature.**



Regu  
le  
28  
10  
2025